Les principales obligations administratives en agriculture

OBJECTIFS

Mieux s'organiser autour des principaux droits et obligations administratives

PRÉ-REQUIS

Cette formation est destinée aux personnes en cours d'installation ou déjà installées.

CONTENU

La journée se découpe en 2 parties :
Une partie concernant la TVA et les différents régimes du BA et les conséquences dans
le revenu global du foyer fiscal :
- les différents régimes TVA et leurs incidences administratives
- les principales règles d'imposition des bénéfices agricoles
- les principaux points de la déclaration d'ensemble des revenus
- les liens entre revenu imposable, prestations sociales et autres aides financières
- les principaux crédits d'impôts en agriculture
- la base de calcul des cotisations sociales

La seconde partie permettra de se repérer et s'organiser autour des différentes obligations administratives :
- législation concernant la tenue du livre de caisse et la facturation
- les principales obligations concernant les JA et les conditions d'installation
- différentes aides disponibles (remboursement TIC, aide à l'embauche, etc)
- récapitulatif et calendrier des obligations administratives.

Un bilan de la formation sera réalisé en fin de journée.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
AFOCG 11

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 09/10/2019

TARIFS

Adhérent	**154 €**
Non adhérent	**204 €**
Non agricole	**204 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Pour un montant de 154€ dans la limite du plafond annuel de 2000€ VIVEA.

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Responsable de stage : Béatrice Gonzalez
afocg11@interafocg.org
AFOCG 11
Maison paysanne
10 rue Général Lapasset
11300
LIMOUX
Tel. 06 56 66 06 58

NOTE : prevoir panier tiré du sac

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
18/10/2019	10 rue Général Lapasset 11300 Aude	Béatrice Gonzalez, animatrice formatrice Afocg 11

THÈMES

Gestion d\'entreprise

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)